

Mairie de CORBAS


M. LACHISE Rémy
Centre technique Henri Arnaud
50 route de Saint Priest
69960 CORBAS

Devis

N° Dossier	24008 /
Devis N°D24017811	

Saint Priest, le 08/01/2024
Lieu des travaux : Commune de CORBAS - Chemin des Bruyères - Parcelle(s) (Section N°) ZA 33

Objet : Plan topographique et Bornage

Désignation	Prix U.HT €	Qté	Coef	Montant HT
<p>Établissement d'un plan topographique de la parcelle ZA 33 et de la voie au droit de la propriété</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relevé topographique de la parcelle et de la voie : bâtiments, clôtures, murs, bordures, limite de zone boisée, réseaux apparents (grilles, plaques, tampons, logettes ...), points de niveaux sur la parcelle et sur la voie. - Rattachements altimétrique IGN 69 (NGF) et planimétrique RGF 93 CC 9 zones par GPS. - Établissement du plan topographique sous AUTOCAD avec application cadastrale simple (sans garantie des limites de propriété). - Livraison des fichiers informatiques correspondant aux formats PDF et DWG. 	1 630,00			1 630,00
<p>Bornage contradictoire amiable pour garantie des limites et des superficies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherches d'archives, consultation de Géofoncier et du cadastre, au besoin demande d'éléments (copie d'archives, copie de titre). Analyse des éléments. Convocation sur place des parties pour la réunion. Matérialisation sur place des limites. Rédaction du Procès Verbal de Bornage et/ou de reconnaissance de limites normalisé (PVB). Recueil des signatures. Au besoin envoi pour signatures jusqu'à 2 relances avec A.R.. Demande d'alignement. - Mise à jour du plan topographique avec les limites bornées et les alignements délivrés. - Livraison des fichiers informatiques correspondant aux formats PDF et DWG. 	650,00			650,00
<p>Pour nous passer commande, merci de nous retourner un exemplaire du présent devis avec la mention "bon pour accord", votre nom et cachet, la date, la signature.</p>  <p><i>le Maire</i> <i>Henri Vioeur</i></p>	Total HT €			2 280,00
	Total TVA 20%			456,00
	Total TTC €			2 736,00
<p>Les Honoraires sont exigibles à la remise des documents, sauf accord dûment spécifié. A défaut de règlement dans le délai, un rappel sera adressé par lettre avec AR. En application de la loi n° 92-1442 du 31/10/1992, une pénalité de 2% par mois de retard sera appliquée sur le prix TTC pour tout règlement effectué après le huitième jour suivant émission de la lettre recommandée. Paiement par chèque ou virement bancaire. Fait en deux exemplaires</p>				